

Commune de Civray-de-Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 18 juin 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte,

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés:

DORLEANS Peggy,  
PITET-GIRAULT Christelle,  
VIEVILLE Pauline,  
COUTON Teddy,  
MAINE Benoit donne pouvoir à HERMANGE Fanny,  
MOIZAN Gérard,  
LUNVEN Philippe donne pouvoir à OLLIVIER Claire.

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2025-2026**

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur du restaurant scolaire appliqués pour la rentrée scolaire 2025-2026 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 du restaurant scolaire sont proposés comme suit :

- 4,80 € le repas enfant
- 3,80 € le repas pour le 1<sup>er</sup> enfant dès 3 enfants inscrits
- 6,90 € le repas adulte
- 1,30 € pour l'aide et la surveillance d'un enfant apportant son repas en cas de PAI sévère
- 5 € la collation, par mois et par enfant de CP-CE1-CE2

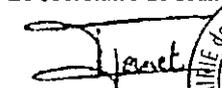
Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux tarifs et le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026,

Fait et délibéré le 23 juin 2025

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance



HORNET Frédérique



Le Maire  


Fait à Civray-de-Touraine,

Le 23 juin 2025.

Le Maire,





HERMANGE Fanny

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 8/07/2025

ID : 037-213700792-20250623-2025024-DE